

Par courriel : greffe@regie-energie.qc.ca
tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

Montréal, le 22 juin 2018

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'Énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de bloc (Dossier R-4045-2018)
Audience du 26 juin 2018

Madame le Secrétaire,

Pour donner suite à la réception de votre avis du 21 juin dont la CETAC prend acte, la présente confirme la volonté de la Corporation d'Énergie Thermique Agricole du Canada (CETAC) d'être entendu et faire des représentations lors de l'audience du 26 juin.

Dans le contexte de la première étape du processus, il importe en effet à la CETAC de faire en sorte que ses droits et intérêts soient protégés afin d'éviter que toute forme de préjudice lui soit causé et ce, à toutes les étapes de la procédure.

Plus particulièrement mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la CETAC entend protéger ses droits dans le cadre du paragraphe 6 a) i) que vous citez. Nous vous référons à notre lettre du 21 juin qui stipule entre autres que la CETAC entend protéger ses intérêts à titre de bénéficiaire d'ententes avec un redistributeur.

Dans le cadre de la procédure, la CETAC sera représentée par le cabinet d'avocats Sylvestre et Associés, plus particulièrement Me Frédéric Sylvestre ou un de ses collègues.

Veuillez, Madame le Secrétaire, recevoir nos meilleures salutations.



Corporation d'Énergie Thermique Agricole du Canada
Par : Gilles Poliquin, secrétaire corporatif

GP/sp

c.c. : Me Jean Olivier Tremblay, Hydro-Québec